

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
ÉVÉNEMENT « LES TROIS JOURNÉES ITALIENNES »**

AJOUT D'UN LIEU À LA TENUE DE CET ÉVÉNEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 19 juillet 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)), afin de permettre la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes » du 18 au 20 août 2017, en face du 6409, boulevard Monk, dans les espaces de stationnement SQ 357 à SQ 360, de 11 h à 21 h.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 20 juillet 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement